

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00010

SÉANCE du 14 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Décision budgétaire modificative du budget annexe n°05 du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) 2025

LE CONSEIL,

Vu les articles L5217-10-4 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.314-1 et R314.1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ; ;

Vu le budget primitif relatif à l'exercice 2025 adopté le 20 décembre 2024 ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

DELIBERE

Article 1

Le montant des crédits de la section d'investissement pour 2025 est modifié comme suit :

	BP 2025	DM 2025	Budget total après DM 2025
Recettes			
Chapitre 10	1 100 €	-	1 100 €
Chapitre 13	1 600 000 €	- 386 608 €	1 213 392 €
Chapitre 28	36 010 €	8 990 €	45 000 €
TOTAL RECETTES	1 637 110 €	- 377 618 €	1 259 492 €
Dépenses			
Chapitre 20	1 620 110 €	- 399 618 €	1 220 492 €
Chapitre 21	17 000 €	22 000 €	39 000 €
Chapitre 23	-	-	-
TOTAL DEPENSES	1 637 110 €	- 377 618 €	1 259 492 €
SOLDE	1 637 110 €	- 377 618 €	1 259 492 €

Article 2

Le montant des crédits de la section de fonctionnement pour 2025 est modifié comme suit :

	BP 2025	DM 2025	Budget total après DM 2025
Recettes			
Chapitre 017	8 387 510 €	1 322 750 €	9 710 260 €
Chapitre 019	-	14 175 €	14 175 €
TOTAL RECETTES	8 387 510 €	1 336 925 €	9 724 435 €
Dépenses			
Chapitre 011	395 760 €	40 980 €	436 740 €
Chapitre 012	8 843 700 €	1 222 955 €	10 066 655 €
Chapitre 016	40 010 €	72 990 €	113 000 €
TOTAL DEPENSES	9 279 470 €	1 336 925 €	10 616 395 €
Reprise d'excédents antérieurs	891 960 €	-	891 960 €
SOLDE NET	0 €	0 €	0 €

La Directrice Générale,


Jeanne SEBAN

Pour la Présidente,


Léa FILOCHE